

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021 à 16H**Date de la convocation :** 22 janvier 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 28 janvier 2021 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ, Michel GONIN, Caroline GUELON, Ludovic COMBE, Claude GOUILLON-CHENOT.

Membres du Bureau absents excusés :

Rachel BOURNIER Jean-Éric GARRET, Didier ROMEUF, Jean-François DELAIRE, Éric CABROLIER, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN, Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Serge FAYET.

Membres ayant donné pouvoir :

Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
DU PAYS DE COURPIÈRE 2016-2021
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice- Président

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 3 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
BELLOT Claude	Aubusson d'Auvergne	24 437,70 €	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
HERITIER Céline	Vollore-Ville	41 984,50 €	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
MENADIER Aurélie	Aubusson d'Auvergne	23 429,65 €	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
TOTAL		89 851,85 €	/	6 000,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de **6 000,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 23

Conseillers présents : 21

Représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 23

Pour : 23

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon